

des membres de ce Parlement et de tous les organismes qui en dépendent.

Il importe d'abord que les droits des membres faisant partie intégrante de la Chambre des communes soient respectés.

L'honorable député de Beauce vient justement de soulever un point que je défendrai moi-même de toutes mes forces.

Pour ma part, je répondrai tout simplement au président, en paraphrasant ce que Frontenac a répondu à Phipps: «Monsieur le président, si cela passe inaperçu, je vous répondrai par la bouche de mes canons.»

M. Caouette: Monsieur le président, la question de privilège posée par l'honorable député de Beauce est, à mon avis, des plus logiques, en ce sens qu'elle a trait à un des privilèges des députés d'avoir en main une documentation dans leur langue lorsqu'il s'agit d'étudier un bill aussi important et qui comporte autant de responsabilité que le bill C-136.

Comme le faisait remarquer mon collègue de Beauce, l'honorable ministre s'est même permis, à un moment donné, de dire que le député ne comprenait rien au bill en question.

Or, il est entendu qu'il y a, parmi les membres de notre groupe, quelques députés qui ne sont pas familiers avec la langue anglaise. Je me demande, d'ailleurs, quel est le député de langue anglaise qui tolérerait une seule documentation en langue française et combien de temps une telle situation serait tolérée.

A mon avis, ce serait le privilège de chaque député de langue anglaise d'exiger que cette documentation lui soit remise en anglais, comme je crois qu'il est logique de donner à la députation de langue française la documentation en français, en ce qui a trait aux études faites en comité.

Il ne s'agit pas ici de savoir à combien de séances a assisté l'honorable député de Beauce ou à combien de séances a assisté l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il s'agit d'établir clairement si, oui ou non, nous, en tant que membres du Parlement, avons le droit d'exiger la documentation dans notre langue, c'est-à-dire en français, pour pouvoir nous familiariser avec les projets de loi que le gouvernement veut bien nous présenter.

Monsieur le président, je vous sou mets bien respectueusement que la question de privilège de l'honorable député de Beauce est bien fondée et qu'en rendant votre décision, vous devrez tenir compte de ceux qui, ici, ne sont pas familiers avec la langue anglaise mais dont les droits, par ailleurs, doivent être respectés comme ceux de n'importe quel autre membre de la Chambre des communes.

[M. Langlois.]

(Traduction)

M. Herridge: Monsieur le président, je considère avec bienveillance cette motion des créditistes. Il est regrettable, à mon avis, que les délibérations du comité n'aient pas été traduites en français. C'est parce que je crois au principe du *fair play* britannique que je me porte à leur défense et soutiens que c'est là une situation des plus injustes. (*Applaudissements*) Il est juste de dire que certains membres de ce groupe n'ont pas eu la chance d'étudier les délibérations aussi bien qu'ils l'auraient pu si elles avaient été traduites dans leur langue, et je pense que cela les désavantage. J'ignore pourquoi l'impression des délibérations a été retardée; je pensais qu'une fois les délibérations imprimées, elles pouvaient être traduites de l'anglais au français et *vice versa* en très peu de temps.

Je prends donc la parole, monsieur le président, pour souscrire à la motion proposée par le groupe à ma gauche et insister sur la nécessité de publier le compte rendu de ces délibérations ou de donner une explication satisfaisante au proposeur sur la raison pour laquelle elles n'ont pas encore été traduites en français.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, j'unis ma voix à celle de l'honorable député de Kootenay-Ouest pour exprimer tout mon étonnement que ces délibérations très importantes n'aient pas été traduites en français lors des séances du comité. Le comité s'est réuni durant le congé du Parlement et le problème de la traduction a dû être prévu. Tout gouvernement normal l'aurait prévu, mais ce gouvernement vacillant ne pouvait peut-être pas prévoir aussi loin. Mais que les délibérations du comité n'aient pas été présentées aux députés de langue française dans leur propre langue n'est guère juste pour eux.

Nous reconnaissons que c'est là une lourde tâche mais les délibérations du comité ont duré assez longtemps. Pendant les séances du Parlement, la traduction se fait. Toutefois, le Parlement était en congé. Je n'avais jamais pensé que pendant les séances du comité, la traduction ne se ferait pas en même temps que l'impression de la version anglaise. C'est un oubli regrettable de la part du gouvernement. Il faudrait donner une explication satisfaisante de ce retard afin que personne ne comprenne mal ce qui s'est passé. Je suis certain qu'à cause de l'intérêt qu'on manifeste pour les deux langues, d'un bout à l'autre du Canada, la population trouvera que le gouvernement a fait là une omission et un oubli très graves en négligeant d'accomplir son devoir envers les membres de cette Chambre dont le français est la langue maternelle. (*Applaudissements*)